SUD PROTECTION SOCIALE 93

TOUS LÉSÉS
« Tout le monde se sent lésé lorsqu'il existe du travail illégal. »
Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 12 février.

Bobigny, le jeudi 05 juillet 2018

UN PEU D'HUMANITÉ A LA CPAM 93 !!!

Chers collègues,

La Saga de l'été continue … concernant **notre combat contre le travail dissimulé**.
Il nous parait indispensable de vous transmettre l'article du journal l'Humanité, à la UNE de ce jour, concernant le travail dissimulé à l'URSAAF, et la CPAM 93... et la CPAM 77 !
Encore une fois, les agents apprécieront.

Problématique similaire à la caisse primaire d'assurance-maladie du 93

Et le problème déborde l'enceinte des Urssaf puisque SUD protection sociale de Seine-Saint-Denis a également porté plainte contre la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis, début mai 2017, pour une problématique similaire. Dans une note interne du 13 avril 2018, le directeur général de la CPAM dionysienne admettait que 21 579 heures supplémentaires avaient été effectuées entre 2014 et 2017 par 853 salariés, consentant par la même occasion à restituer celles-ci sur les compteurs des agents. Une décision sans doute motivée par le risque juridique que représente la plainte de SUD. Car au cours d'échanges antérieurs avec les représentants du personnel en comité d'entreprise et en réunion de délégués du personnel, en février 2017, la direction de la caisse avait refusé par deux fois le règlement de ces heures. *« Désormais, la direction fait la chasse aux compteurs. On reçoit des alertes sur nos ordinateurs à 18 h 15 pour nous dire que nos écrans vont s'éteindre mais, en réalité, les gens peuvent quand même continuer à travailler »*, affirme Sylvain Dequivre, secrétaire général de SUD protection sociale 93 et élu du personnel à la CPAM 93. *« Les agents ne font pas des heures sup pour le plaisir, mais on est passé de 2 600 salariés il y a vingt ans à environ 1 400 aujourd'hui. Certains salariés doivent gérer 300 assurés par jour et fermer leurs portes à 19 heures »*, insiste-t-il, mentionnant des cas de burn-out, selon lui de plus en plus fréquents.

Ce qui révolte le plus le syndicaliste, c'est que la CPAM se montre beaucoup moins tolérante envers les salariés qui présentent un solde d'heures négatif. *« Quatre de nos collègues doivent passer en conseil de discipline pour ne pas avoir été présents à leur poste à un moment où ils étaient censés travailler et la direction veut les licencier pour faute grave »*, explique-t-il. Preuve que ce phénomène n'est pas isolé, SUD protection sociale 77 s'apprête à déposer une plainte analogue à l'encontre de la CPAM de Seine-et-Marne. Une procédure concernant la caisse d'allocations familiales du 93 est également à l'étude. Contactée par courriel, la Caisse nationale de l'assurance-maladie n'a pas souhaité commenter la procédure en cours. Par ailleurs, aucun des deux ministères de tutelle – ministère des Solidarités et de la Santé et ministère de l'Action et des Comptes publics – n'a retourné nos demandes d'entretien.

LOAN NGUYEN

revelation@humanite.fr

L'Equipe
SUD PROTECTION SOCIALE 93